



## ASBL LIONS CLUB DISTRICT 112D BELGIUM PROCURATION A L'AG DU 16.05.2026

<b>Je soussigné :</b>
Président du Lions Club de
Ayant au 31.03.2024 ..... membres

Donne procuration pour le représenter à :

	Membre de mon club
--	--------------------

***spécialement accrédité aux fins de le représenter et de voter lors de l'AG du 16 mai 2026 de l'Asbl Association des Lions Club du District 112D Belgium***

***Bon pour pouvoir (signature et date du président de club)***

A renvoyer

Par mail à [drjfondu@skynet.be](mailto:drjfondu@skynet.be)

**Avant le 10 mai 2025**

Ou à présenter lors de l'AG au bureau d'enregistrement des votes

### **Précisions utiles relatives à nos statuts**

- Seuls les Présidents de club pourront délivrer une procuration
- Les membres effectifs autres que les présidents de club (PZ PR PDG ...) ne peuvent pas délivrer de procuration.
- La ou les procurations données ne sont valables que dans le cadre des votes au sein de l'AG de l'asbl et non pour les votes dans l'association de fait (élection des vice-gouverneurs)

*Les membres effectifs sont :*

*les gouverneur et vice-gouverneur en exercice du District 112D;*

*le secrétaire général et le trésorier général du District 112D;*

*les présidents de région;*

*les présidents de Zone;*

*les présidents des Lions Club du District 112D;*

*les Past-gouverneurs du District 112D ou du District 112 "ancien", pour autant que ces derniers soient membres d'un club de l'actuel District 112D;*

*les présidents des commissions du District 112D, désignés chaque année par le gouverneur en exercice.*